



UNION DE SECOURS MUTUELS

Lundi prochain, s'ouvrira à New-York la 10^{ème} convention des sociétés canadiennes de secours mutuels.

Depuis dix ans que ces conventions existent, elles ont rendu des services importants à nos compatriotes émigrés. Elles ont centralisé les efforts individuels au bénéfice de la communauté, elles ont donné naissance à une émulation patriotique, elles ont propagé un esprit salubre d'union, et ont beaucoup aidé à relever le caractère de nos compatriotes des Etats-Unis, aux yeux de ceux qui les méconnaissent. Mais l'œuvre principale de ces réunions de délégués est sans contredit l'union de secours mutuels.

C'est en 1863, à Springfield, Mass., que ce projet fut amené devant la quatrième convention. M. J. B. Paradis, aujourd'hui propriétaire-éditeur de l'*Etoile du Nord*, alors rédacteur propriétaire du *Public Canadien*, de New-York, fut le promoteur du projet, de concert avec M. Ed. Prudhomme, aussi de New-York. Un comité composé des MM. H. W. Deare, J. B. Paradis, A. Paré, Ant. Moussette et Ferd. Gagnon, fut nommé pour rédiger une constitution.

Ce comité fit rapport à cette même convention, mais l'union de secours mutuels n'était pas encore assise sur des bases solides.

Elle éprouva un rude échec en 1869 à Détroit, Michigan, et de fait elle ne fut établie permanemment qu'à la convention de St. Albans, en 1870.

A Worcester, en 1871, plusieurs sociétés s'enrôlèrent sous ses règlements.

A Chicago, en 1872, nouvelles recrues; à Biddeford en 1873, elle comptait 48 sociétés.

Le but de cette union est tout philanthropique. Voyant qu'un grand nombre de membres des sociétés qui changeaient de lieu de résidence, se trouvaient souvent sans secours, sans appui, sans amis, il vint à l'idée de quelques Canadiens de New-York de fonder l'union des sociétés.

Les privilèges attachés à cette aggrégation des sociétés sont les suivants :

Un membre d'une des sociétés aggrégées désire-t-il aller se fixer dans une ville voisine ou lointaine, sa société lui donne un certificat de membre voyageur.

Ce certificat recommande le porteur à tous les membres des sociétés de l'union.

Le sociétaire, muni de ce document, arrive-t-il dans une ville où se trouve une des sociétés de l'union, il se présente à l'assemblée et fait vérifier sa lettre de créance, et alors il peut, s'il le désire, faire partie de la société qui l'accueille comme un frère.

Il y a quelque chose de fraternel, de philanthropique dans la constitution de l'union canadienne de secours mutuels, qui fait honneur à ceux qui l'ont fondée.

Mais souvent il arrive que la plus belle théorie soit gâtée par la plus vicieuse des pratiques. Et, disons-le, mais à regrets, il en a été plusieurs fois ainsi dans quelques sociétés de l'union.

On ne comprend pas encore assez le dévouement fraternel parmi nous, et il existe dans notre caractère une jalousie qui, de tout temps, a été la cause de nos malheureuses divisions.

Parvenons à chasser ce triste esprit de nos populations, que le dévouement envers nos frères devienne une de nos vertus, que leurs succès fassent notre joie et non

notre envie, et l'union de secours mutuels opérera de^s bienfaits sans nombre. Et par "*secours mutuels*," il ne faut pas entendre seulement les bénéfices promis par la constitution de nos sociétés à leurs membres malades; non, ces mots ont une acception plus générale.

Pourquoi les membres de nos sociétés ne s'encourageraient-ils pas mutuellement dans leur commerce, industrie, etc., etc., ne s'inquièteraient-ils pas les uns pour les autres à trouver de l'ouvrage lorsqu'il manque à quelques-uns, ne s'entraideraient-ils pas dans les circonstances difficiles de la vie? Que les secours soient mutuels entre les membres, qu'ils s'entraident, qu'ils se soutiennent, et de cette mutualité d'efforts et de sympathies sortira une union puissante dans le bien et pouvant faire face à l'infortune.

Et puisqu'il s'agit de faire une association générale de secours mutuels entre les Canadiens, pourquoi les sociétés canadiennes de bienfaisance de la province de Québec ne se joindraient-elles pas à nos sociétés des Etats-Unis.

Aujourd'hui qu'un si grand nombre des nôtres traversent la frontière du Canada aux Etats-Unis et vice versa, l'union de toutes les sociétés canadiennes de secours mutuels des deux pays serait d'un grand aide à plusieurs de leurs membres. Sans compter que cette union dans le secours mutuel formerait un lien de plus à notre union nationale qui doit s'opérer tôt ou tard.

La convention de New-York devrait agiter cette question et, si le projet était adopté par les délégués, envoyer une délégation d'un ou deux membres auprès des sociétés sœurs de la province de Québec pour leur exposer les bienfaits de cette union et solliciter leur concours. Ce serait là une noble tâche et une belle mission qui rencontreraient les sympathies de tous ceux qui ont à cœur l'union des Canadiens-Français.

FERD. GAGNON.

DE L'ECONOMIE POLITIQUE

L'économie politique est une science qui décrit comment la richesse publique se produit et comment elle se distribue: de même que la physiologie décrit le jeu de nos organes. Sa méthode d'investigation, comme celle des sciences naturelles, est l'observation, car, avant d'échafauder des théories, il faut commencer par bien connaître les faits. Pour arriver à la connaissance des faits, l'économie politique possède deux moyens: les recherches statistiques et les enquêtes directes. Ainsi, les documents fournis par l'autorité publique, touchant le système financier, le commerce, l'industrie, l'agriculture d'un pays, les sessions des chambres de commerce ou d'agriculture, les enquêtes faites auprès des producteurs, soit industriels, soit cultivateurs, forment la base de ses observations. Après avoir coordonné la masse de documents qu'elle étudie, elle déduit ses conclusions et indique quelles réformes ou quels changements seraient désirables, quelle nouvelle voie, il faudrait ouvrir, pour augmenter la prospérité ou remédier à la détresse.

Son champ est assez vaste, puisqu'il comprend tout ce qui importe à l'existence des nations; sa mission est sans limite, car de la comparaison des documents et des renseignements qu'elle recueille de tous les coins du monde, elle déduit un enseignement dont chaque nation peut faire son profit, enseignement qui ouvre de nouveaux horizons, qui excite une nouvelle énergie, qui développe

une nouvelle qualité et qui force, par la comparaison, à de nouveaux efforts pour arriver au même résultat que d'autres nations moins favorisées peut être ont obtenu.

Nous avons dit que l'économie politique ne fait que constater la production et la distribution de la richesse, elle ne les crée point. C'est le travail, c'est l'échange qui produisent et qui distribuent la richesse. Le travail, c'est la loi imposée à l'homme, il faut qu'il produise et le résultat est la richesse, elle-même composée de deux forces, la force qui acquiert et la force qui conserve: l'activité qui crée, l'épargne qui thésaurise. La richesse n'est donc que du travail accumulé.

Heureux le travailleur, quel qu'il soit, qui, après avoir satisfait aux besoins nécessaires de sa famille, peut, grâce à l'épargne, mettre en réserve une partie du salaire que le travail de ses bras lui a assuré. Viennent les jours mauvais, il a recours avec un orgueil légitime à ce travail accumulé, résultat de son économie qu'il a su sauver des atteintes de la dissipation! Aussi, l'économie politique nous indique que le remède à tous les attentats révolutionnaires contre la constitution actuelle de la société est dans la combinaison de ces deux moyens, qui au fond n'en sont qu'un: accélérer le progrès de la production, développer l'esprit de prévoyance.

De la masse de documents que l'économie politique recueille, que d'enseignements nous pourrions tirer pour le Canada.

La statistique de la population du globe, nous montre que la Belgique nourrit 9,200 individus par mille carré, l'Angleterre 7,400, la France 3,700, et le dernier recensement du Canada nous donne 10 habitants par mille carré! Il indique en sus que 493,000 ont émigré dans un pays voisin et qu'en 1872, 35,630 ont suivi leurs pas; quel pays ingrat qui force à l'exil un huitième de ses enfants! Quoi! il leur a fallu secouer la poussière de leurs pieds au seul de la patrie et chercher ailleurs le pain qu'elle leur refusait! Quel attrait offre donc le pays qui les attira? Il a su se créer une industrie puissante et quoique peuplé de 40,000,000 d'âmes, il a fait place à son foyer aux exilés. Il a protégé son industrie. Mais le Canada, possédant les mêmes matières premières, que n'a-t-il suivi son exemple? Que ne se crée-t-il aussi une industrie, qui nourrisse sa population? Que ne se protège-t-il pas comme l'ont fait ses voisins?

L'industrie canadienne, dans une enquête faite en avril dernier, devant un comité de la Chambre des Communes de la Puissance, sur les intérêts industriels, a pu faire connaître ses plaintes et ses demandes. Les révélations de cette enquête sont tristes; nous n'entrerons point dans le détail des griefs de chaque industrie; ils se résument ainsi: Les Etats-Unis nous inondent de leurs produits; ils viennent sacrifier à vil prix le surplus de leur production sur notre marché; non seulement les droits d'entrée sont trop bas, mais par les déclarations fausses de valeur faites à l'entrée, les Américains réduisent encore la protection que les droits nous laissent. Nous ne pouvons exporter chez eux, les droits sont en moyenne 35 pour cent et les nôtres ne sont que de 17 1/2 pour cent. Elevez les droits, sauvez-nous de cette concurrence déshonnête ou nous périrons.

Citons un exemple du déplorable effet de ce manque de protection: à l'exposition de Londres, en 1851, les minerais du Canada furent considérés comme supérieurs à tous autres. Les quantités énormes de fer, que repré-